

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 01 décembre 2017

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 24/11/2017
Présents : 19	<i>L'an deux mille dix-sept et le premier décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 2	Présents : Jean ARCAS, Jean-Pierre BERRAUD, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Guillaume DALERY, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Luc SALLES, Marlène FAIVRE
Votants: 21	
Pour: 21	
Contre: 0	Représentés: Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Marie PASSIEUX par Catherine REBOUL
Abstentions: 0	Présents non votants : Excusés: Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Yves ROBIN, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI)

Le Pacte Territorial pour l'Insertion est le document de gouvernance des politiques d'insertion que conclut le Département avec l'ensemble des parties intéressées.

Animé et coordonné par le Département, le PTI constitue le cadre commun d'intervention des signataires en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes exclues et en risque de disqualification sociale.

Intégrant les enjeux du Fond Social Européen (FSE), le PTI a vocation à s'étendre à tous les publics en difficultés d'emploi et ne vise plus seulement les allocataires du RSA mais aussi les chômeurs de longue durée et les jeunes.

Le PTI se structure autour de cinq axes transversaux relevant de compétences croisées ou complémentaires des partenaires, ayant tous pour finalité l'emploi et la formation d'une part, l'accès aux droits et le respect des devoirs d'autre part :

- Faciliter l'accès aux droits et garantir le juste droit à l'allocation RSA
- Assurer la continuité des parcours d'insertion dans le but de lever les freins au retour à l'emploi.
- Repenser la mobilité pour tous les publics (personnes en perte d'autonomie, jeunes, personnes en insertion,...)
- Promouvoir l'économie sociale et solidaire et développer des actions répondant aux valeurs de développement durable
- Favoriser le rapprochement des acteurs publics avec les employeurs et le milieu économique dans son ensemble.

Les partenaires signataires du PTI s'engagent à :

- contribuer à l'animation du partenariat autour de la déclinaison opérationnelle des axes transversaux,
- réaliser des actions s'inscrivant dans un ou plusieurs des objectifs proposés,
- apporter leur offre de services en mobilisant leurs moyens humains et financiers,
- faciliter les synergies et la mutualisation entre les différentes parties,
- participer à l'analyse et à l'évaluation des réalisations et des résultats au niveau départemental et local.

Les partenaires s'engagent sur toute la durée du PTI qui est de 4 ans. Le Pacte est révisé au fur et à mesure de son avancée et fera l'objet d'un bilan et d'ajustements annuels.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles est un partenaire naturel de cette démarche au travers de son Contrat Local de Santé, avec également des liens possibles avec la mission Habitat et la mission Économie.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de signature du PTI et, en cas d'avis favorable, de bien vouloir l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de signature du PTI et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 01 décembre 2017.

Le Président,
Jean ARCAS

